

Image not found or type unknown



Retrait du deuxième nom de famille

Par **PASMAR**, le **20/04/2017 à 13:43**

bonjour
ma sœur, n'étant pas mariée au père de ses enfants, a souhaité que ces derniers portent son nom de famille.
En 2005, elle fait le choix d'ajouter son nom de famille après celui de leur père avec 2 tirets entre deux. les enfants avaient 11 ans et 6 ans à l'époque. Maintenant l'ainé voudrait s'appeler que du seul nom de famille de son père. Est-ce possible de retirer le nom de famille de la mère et comment faut il faire ? A l'heure actuelle, les enfants ont 23 ans et 18 ans.
Merci de votre réponse
PASMAR

Par **Visiteur**, le **20/04/2017 à 18:29**

Bonjour,
Les concernés sont majeurs, il leur revient d'agir auprès de ministère de la justice

Par **amajuris**, le **20/04/2017 à 19:08**

Bonjour,
Il ne faut pas oublier que le principe est l'immutabilité du nom de famille donné par les parents à leurs enfants.
Pour changer de nom de famille, il faut un motif légitime.
Salutations